



**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
REGLEMENTAIRES**

CONSEIL SYNDICAL 05.12.17

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales,
articles L.2121-24, L. 2122-29 et R. 2121-10

Mis à jour le 01.10.2019

Document déposé
le

24 AVR. 2018

à la sous-préfecture
Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher



Convocation légale du : 16 novembre 2017
complétée par envoi électronique des documents
de séance le 27 novembre 2017

Délégués en exercice : 36
Présents : 23
Pouvoirs : 0

**Compte-rendu du Conseil Syndical du PETR « Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher »
Du 5 décembre 2017, cité administrative de Montluçon**

Monsieur Daniel DUGLERY, Président du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher procède à l'ouverture de la séance du Conseil syndical en vérifiant le quorum ; il est décompté 23 membres présents sur les 36 membres en exercice.

Il est ensuite proposé de traiter l'ordre du jour de la séance

Décision modificative budgétaire 2017 N°2

Une décision modificative de crédits de dépenses qui ne seront pas engagées en fonctionnement pour le budget général et pour le SCot est soumise à l'avis du Conseil syndical qui approuve cette modification mineure.

Plan de financement Animation déléguée Natura 2000 2018

Après consultation des prestataires pour l'animation déléguée 2018 Natura 2000 Gorges du Haut Cher ; les financements Etat et FEADER doivent en conséquence être sollicités au moyen du plan de financement soumis à l'approbation du Conseil syndical qui apporte son approbation.

Collecte de la taxe de séjour et permis de louer-Convention d'objectifs Office de Tourisme Intercommunautaire

Le principe de collectage de la taxe de séjour par le PETR pour le compte de ses EPCI volontaires après présentation des tarifs, modalités et conventions est soumis à l'approbation des membres du Conseil syndical.

En conséquence les membres du Conseil syndical se prononcent sur la convention d'objectifs multipartites PETR-OTI-EPCI annexée au projet de délibération et se prononcent pour la mise en place de conventions PETR-OTI-Commentry-Montmarault-Néris Communauté et PETR-OTI-Communauté de communes du Pays d'Huriel pour la réalisation d'actions communes notamment de promotion.

Contribution des EPCI pour 2018

Mme Dubillon motive la proposition fixant les contributions des EPCI pour l'année 2017 en raison du retard de mise en œuvre du FEADER 2014-2020 ayant pour conséquence une avance de trésorerie de crédits d'animation Leader et NATURA 2000 pour les années 2015, 2016 et 2017. Ainsi il est proposé de soumettre au vote des membres du Conseil syndical l'approbation des contributions 2018 des EPCI tant en fonctionnement et en investissement ; contributions dont les montants restent inchangés par rapport à 2017. Les membres du conseil syndical en approuvent donc les montants 2018.

Débat d'orientation Budgétaire 2017

Il est procédé à la lecture du débat d'orientation budgétaire qui n'appelle pas de remarques et d'observations. Outre le maintien de son activité l'exercice 2018 est à nouveau et plus que jamais marqué par la nécessité de la maîtrise de la trésorerie du PETR compte-tenu du retard d'instruction et du paiement FEADER Leader.

Point d'étape Mission - coordination santé à l'échelle du BSI

Le chef de projet santé recruté en septembre 2018 a quitté ses fonctions en Octobre pour un emploi au sein du Conseil Départemental de la Creuse. L'animation-coordination est donc reprise par la direction du PETR et priorisée pour l'accompagnement des projets de maison de santé pluridisciplinaire sur le BSI ; une note de synthèse de cet avancement a été produite.

La prospection et mise en réseau de professionnels de santé restent l'enjeu majeur pour mailler au mieux l'offre de soins de 1^{er} recours du BSI. Une conférence des maires pourrait être consacrée à ce sujet en 2018.

Animation leader 2018

Afin d'assurer le portage et l'instruction des demandes d'aide leader, il convient d'en renouveler les moyens d'animation en 2018. Ainsi se voit soumis aux membres du Conseil syndical le plan de financement leader 2018 comprenant 2,3 ETP dédiés à cette animation avec l'hypothèse d'un renfort stagiaire sur 4 à 6 mois en cours d'exercice 2018.

Contrat de Ruralité Etat /PETR - Ingénierie et projets portés par le PETR

Est à nouveau soumis à l'intervention financière de l'Etat dans le cadre du Contrat de ruralité Etat /PETR le financement de son ingénierie dédiée au tourisme, à la mobilité et à la médiation numérique de territoire générant des dépenses de fonctionnement (ingénierie interne) et d'investissements (ingénierie externe). Aussi sont présentés aux membres du Conseil syndical les missions et projets inhérents à cette contractualisation. Dans l'hypothèse où cette ingénierie n'en serait pas ou peu accompagnée par le financement de l'Etat, ces différents projets seraient alors redirigés vers les possibilités de soutien du programme Leader 2014-2020. Les membres du Conseil syndical approuvent l'ensemble de ces opérations et besoins d'ingénierie sur les différentes missions menées par le PETR.

Point d'étape SCOT

A été remis aux membres du Conseil syndical l'ensemble des documents de consultation soumis à l'avis des personnes publiques associées en préalable au débat sur le PADD ; ont été également joints les différents outils et formats du futur document SCOT révisé.

Conseil de Développement - réactualisation de la liste des membres

La réactualisation de la liste des membres du Conseil de développement fait l'objet d'une communication aux membres du Conseil syndical et n'appelle pas d'observations, commentaires particuliers. Sinon que le Conseil de développement se voit toujours impliqué dans le cadre du contrat de ruralité Etat.

Attribution d'un prix PETR en soutien à l'entrepreneuriat local

Dans le cadre du Forum de l'entrepreneuriat organisé par la CCI , a lieu la remise de prix à de nouveaux entrepreneurs ; ainsi il a été proposé au PETR d'allouer un prix à cette occasion et de

participer à l'organisation de ce forum 2017 en conséquence de verser une contribution à la CCI pour ce faire .

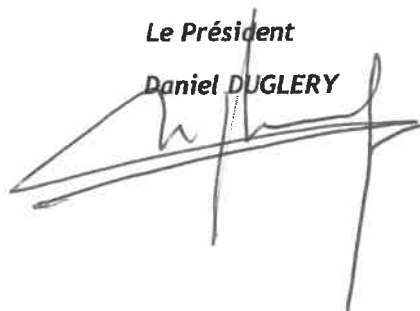
Les membres du Conseil syndical approuvent cette initiative et décident d'y apporter le soutien du PETR.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Daniel DUGLERY Président du PETR lève la séance en remerciant ses membres.

Fait, le 23/04/18 à Montluçon

Le Président

Daniel DUGLERY

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Daniel Duglery', written over the printed name.



**Séance du Conseil Syndical du 05 Décembre
2017**

17.54

DECISION MODIFICATIVE DE CREDIT N° 2

Mesdames, Messieurs,

Je sou mets à l'examen du Comité syndical une décision modificative de crédit, afin de régulariser les différentes actions menées en 2017.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, VOTE et APPROUVE la décision modificative n° 2

BUDGET GENERAL,

ARRETE les dépenses et les recettes aux chiffres ci-après :

Section de Fonctionnement

Dépenses	- 23 734.00 euros
Recettes	- 23 734.00 euros

Section d'investissement

Dépenses	0.00 euro
Recettes	0.00 euro

BUDGET ANNEXE SCOT,

ARRETE les dépenses et les recettes aux chiffres ci-après :

Section Fonctionnement

Dépenses	- 1 840.00 euros
Recettes	- 1 840.00 euros

Ci-joint les éditions budgétaires

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Conseil Syndical

Daniel DUGLERY

Document déposé
le

- 7 DEC. 2017

à la sous-préfecture
de Montluçon

REPUBLIQUE FRANCAISE

**P.E.T.R. du Pays de la Vallée
de Montluçon et du Cher**

numéro SIRET : 200 051 753 00016

POSTE COMPTABLE DE TRESORERIE MUNICIPALE MONTLUÇON

M14

**Décision modificative n° 2
voté par nature**

BUDGET : 01 Budget principal

ANNEE 2017



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	-23 734,00	-23 734,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	(si déficit)	(si excédent)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		-23 734,00	-23 734,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	0,00	0,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si déficit)	(si excédent)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		0,00	0,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	-23 734,00	-23 734,00
------------------------	-------------------	-------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV = I + II + II
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	281 441,00		-5 905,42	-5 905,42	275 535,58
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	290 154,00		-22 732,00	-22 732,00	267 422,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	26 650,00		-25 650,00	-25 650,00	1 000,00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
Total des dépenses de gestion courante		598 245,00		-54 287,42	-54 287,42	543 957,58
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	111 998,47		30 553,42	30 553,42	142 551,89
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS					
022	DEPENSES IMPREVUES	20 000,00				20 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		730 243,47		-23 734,00	-23 734,00	706 509,47
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	13 039,00				13 039,00
043	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCT					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		13 039,00				13 039,00
TOTAL		743 282,47		-23 734,00	-23 734,00	719 548,47

+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	719 548,47

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV = I + II + II
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	45 320,00				45 320,00
73	IMPOTS ET TAXES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	551 393,00		-23 734,00	-23 734,00	527 659,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
Total des recettes de gestion courante		596 713,00		-23 734,00	-23 734,00	572 979,00
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
Total des recettes réelles de fonctionnement		596 713,00		-23 734,00	-23 734,00	572 979,00
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
043	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCT					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement						
TOTAL		596 713,00		-23 734,00	-23 734,00	572 979,00

+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	146 569,47
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	719 548,47

Pour Information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	13 039,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV = I + II + II
010	STOCKS					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	9 480,00		2 200,00		11 680,00
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 500,00				4 500,00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	49 550,49		-2 200,00		47 350,49
	Total des opérations d'équipement					
	Total des dépenses d'équipement	63 530,49				63 530,49
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
020	DEPENSES IMPREVUES					
	Total des dépenses financières					
45...	Total des opé.pour compte de tiers					
	Total des dépenses réelles d'investissement	63 530,49				63 530,49
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
	Total des dépenses d'ordre d'investissement					
	TOTAL	63 530,49				63 530,49

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	63 530,49
---	------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV = I + II + II
010	STOCKS					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES (hors 138)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)					
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)					
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS					
	Total des recettes d'équipement					
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (hors 1068)					
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES					
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS					
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
024	PRODUITS DES CESSIONS					
	Total des recettes financières					
45...	Total des opé.pour compte de tiers					
	Total des recettes réelles d'investissement					
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT					
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	13 039,00				13 039,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES					
	Total des recettes d'ordre d'investissement	13 039,00				13 039,00
	TOTAL	13 039,00				13 039,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	50 491,49
---	-----------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	63 530,49
---	------------------

Pour Information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	13 039,00
---	------------------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	-5 905,42		-5 905,42
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	-22 732,00		-22 732,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-25 650,00		-25 650,00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 553,42		30 553,42
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses de fonctionnement - Total		-23 734,00		-23 734,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-23 734,00
--	-------------------

INVESTISSEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION			
	Total des opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)	2 200,00		2 200,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	-2 200,00		-2 200,00
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS (reprise)			
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS			
45...	Total des opérations pour compte de tiers			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS			
3...	Stocks			
020	DEPENSES IMPREVUES			
Dépenses d'investissement - Total				

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
---	--

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)			
72	TRAVAUX EN REGIE			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	-23 734,00		-23 734,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
Recettes de fonctionnement - Total		-23 734,00		-23 734,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-23 734,00
--	-------------------

INVESTISSEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS			
45...	Opérations pour compte de tiers			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS			
3...	Stocks			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
024	PRODUITS DES CESSIONS			
Recettes d'investissement - Total				

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	
-----------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
---	--

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./ art	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	281 441,00	-5 905,42	-5 905,42
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	440,00		
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	2 000,00		
60621	COMBUSTIBLES	3 000,00		
60623	ALIMENTATION	720,00		
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	1 000,00		
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	1 600,00		
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	4 200,00		
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	400,00		
6135	LOCATIONS MOBILIERES	8 000,00		
615221	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS PUBLICS	1 500,00		
6156	MAINTENANCE	1 200,00		
6161	ASSURANCES MULTIRISQUES	5 500,00		
6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	500,00		
6185	FRAIS DE COLLOQUES ET SEMINAIRES	400,00		
6188	AUTRES FRAIS DIVERS	2 400,00		
6225	INDEMNITES AU COMPTABLE ET AUX REGISSEURS	400,00		
6226	HONORAIRES	32 041,00	19 000,00	19 000,00
6228	DIVERS	165 840,00	-27 005,42	-27 005,42
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	1 200,00		
6232	FETES ET CEREMONIES	2 700,00		
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	1 500,00		
6238	DIVERS	6 000,00	8 200,00	8 200,00
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	4 400,00		
6256	MISSIONS	9 000,00	-7 000,00	-7 000,00
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	5 000,00		
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	4 000,00		
6281	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS)	1 000,00		
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	8 500,00		
62871	REMBOURSEMENT DE FRAIS A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT		900,00	900,00
62878	REMBOURSEMENT DE FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES	7 000,00		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	290 154,00	-22 732,00	-22 732,00
6331	VERSEMENT DE TRANSPORT	1 049,00	-90,00	-90,00
6332	COTISATIONS VERSEES AU FNAL	182,00	-15,00	-15,00
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CIG	3 421,00	-260,00	-260,00
64131	REMUNERATION	204 712,00	-10 600,00	-10 600,00
64138	INDEMNITES NON TITULAIRES	1 487,00	-1 487,00	-1 487,00
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	50 387,00	-3 830,00	-3 830,00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITE	7 968,00	-620,00	-620,00
6454	RESTES A REALISER N-1	10 908,00	-830,00	-830,00
6456	VERSEMENT AU FNC DU SUPPLEMENT FAMILIAL	934,00		
6475	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	400,00		
6488	AUTRES CHARGES	8 706,00	-5 000,00	-5 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	26 650,00	-25 650,00	-25 650,00
65548	AUTRES CONTRIBUTIONS	1 000,00		
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANIS	24 750,00	-24 750,00	-24 750,00
658	CHARGES DIVERSES DE LA GESTION COURANTE	900,00	-900,00	-900,00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS			
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES		598 245,00	-54 287,42	-54 287,42
(a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)				
66	CHARGES FINANCIERES(b)			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES(c)	111 998,47	30 553,42	30 553,42
6714	CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR BOURSES ET PRIX		3 200,00	3 200,00
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	111 998,47	27 353,42	27 353,42
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS(d)			
022	DEPENSES IMPREVUES(e)	20 000,00		
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		730 243,47	-23 734,00	-23 734,00

Chap./ art	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	13 039,00		
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET	13 039,00		
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		13 039,00		
043	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCT			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		13 039,00		

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	743 282,47	-23 734,00	-23 734,00
--	------------	------------	------------

+

RESTES A REALISER N-1	
------------------------------	--

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-23 734,00
--	------------

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./ art	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	45 320,00		
70841	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX BUDGETS ANNEXES, CCAS ET CAIS	45 320,00		
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	551 393,00	-23 734,00	-23 734,00
74718	AUTRES	52 898,00	10 870,00	10 870,00
7472	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS REGIONS	19 620,00	10 000,00	10 000,00
74758	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES GROUPEMENTS	214 749,00		
7477	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS ST	264 126,00	-44 604,00	-44 604,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
	TOTAL RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70 + 73 + 74 + 75 + 013)	596 713,00	-23 734,00	-23 734,00
76	PRODUITS FINANCIERS (b)			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (d)			
	TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d	596 713,00	-23 734,00	-23 734,00
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
043	OPERATION ORDRE A L INTERIEUR DE LA S.FONCTIONNEMENT			
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	596 713,00	-23 734,00	-23 734,00
--	------------	------------	------------

		+
RESTES A REALISER N-1		
		+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		
		=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		-23 734,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622	
Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./ art	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
010	STOCKS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf opérations et 204)	9 480,00	2 200,00	2 200,00
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	9 480,00	2 200,00	2 200,00
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES (hors opérations)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors opérations)	4 500,00		
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	2 500,00		
2184	MOBILIER	2 000,00		
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (hors opérations)			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors opérations)	49 550,49	-2 200,00	-2 200,00
2317	IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION	49 550,49	-2 200,00	-2 200,00
	Opérations d'équipement n°...			
	Total des dépenses d'équipement	63 530,49		
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
020	DEPENSES IMPREVUES			
	Total des dépenses financières			
	Opé. pour compte de tiers n°...			
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES	63 530,49		
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
	Reprises sur autofinancement antérieur			
	Charges transférées			
041	OPERATIONS PATRIMONIALES			
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE			

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	63 530,49		
--	-----------	--	--

	+
RESTES A REALISER N-1	

	+
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	

	=
RESTES A REALISER N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap./ art	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
010	STOCKS			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (hors 165)			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
204	SUBV EQUIPEMENTS VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
Total des recettes d'équipement				
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
138	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES			
165	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS RECUS			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
024	PRODUITS DES CESSIONS			
Total des recettes financières				
	Opé. pour compte de tiers n°...			
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers				
TOTAL DES RECETTES REELLES				
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	13 039,00		
28032	AMORTISSEMENTS DES FRAIS DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT	7 297,00		
2804131	AMORTISSEMENTS-SUBVENTIONS BIENS	372,00		
28051	AMTS CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	1 176,00		
28183	AMTS MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	3 277,00		
28184	AMTS MOBILIER	766,00		
28188	AMTS AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	151,00		
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		13 039,00		
041	OPERATIONS PATRIMONIALES(9)			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		13 039,00		

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	13 039,00		
---	-----------	--	--

		+	
RESTES A REALISER N-1			
		+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE			
		=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES			

IV - ANNEXES							IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)							A1

Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIO NS PUBLIQUES LOCALES	3 CULTURE	5 INTERVENTION S SOCIALES ET SANTÉ	8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMEN T	9 ACTION ECONOMIQUE	TOTAL
---------	--	--	-----------	---	--	------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES							
Dépenses réelles		63 530,49					63 530,49
- Équipements municipaux		63 530,49					63 530,49
- Équipements non municipaux (c/204)							
- Opérations financières							
Dépenses d'ordre							
Total dépenses de l'exercice		63 530,49					63 530,49
RAR N-1 et reports							
Total cumulé dépenses d'investissement		63 530,49					63 530,49
RECETTES							
Total recettes de l'exercice	13 039,00						13 039,00
RAR N-1 et reports	50 491,49						50 491,49
Total cumulé recettes d'investissement	63 530,49						63 530,49

FONCTIONNEMENT

DEPENSES							
Total dépenses de l'exercice	33 039,00	363 231,89	22 857,00	34 965,00	180 040,00	85 415,58	719 548,47
RAR N-1 et reports							
Total cumulé dépenses de fonctionnement	33 039,00	363 231,89	22 857,00	34 965,00	180 040,00	85 415,58	719 548,47
RECETTES							
Total recettes de l'exercice		213 376,00	13 440,00	24 254,00	289 889,00	32 020,00	572 979,00
RAR N-1 et reports	146 569,47						146 569,47
Total cumulé recettes de fonctionnement	146 569,47	213 376,00	13 440,00	24 254,00	289 889,00	32 020,00	719 548,47

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

Art.	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	0 SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATI ONS PUBLIQUES LOCALES	3 CULTURE	5 INTERVENTION S SOCIALES ET SANTE	8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEME NT	9 ACTION ECONOMIQUE	TOTAL
------	---------	--	--	-----------	---	--	------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES								
Total dépenses d'investissement			63 530,49					63 530,49
Dépenses réelles			63 530,49					63 530,49
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		11 680,00					11 680,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		4 500,00					4 500,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		47 350,49					47 350,49
Opérations d'équipement								
Opérations pour compte de tiers								
Dépenses d'ordre								
RECETTES								
Total recettes d'investissement		63 530,49						63 530,49
Recettes réelles		50 491,49						50 491,49
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	50 491,49						50 491,49
Opérations pour compte de tiers								
Recettes d'ordre		13 039,00						13 039,00
040	OPERATION ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE FONCTIONS	13 039,00						13 039,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES								
Total dépenses fonctionnement		33 039,00	363 231,89	22 857,00	34 965,00	180 040,00	85 415,58	719 548,47
Dépenses réelles		20 000,00	363 231,89	22 857,00	34 965,00	180 040,00	85 415,58	706 509,47
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		108 160,00	22 857,00	23 100,00	51 041,00	70 377,58	275 535,58
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		111 520,00		11 865,00	128 999,00	15 038,00	267 422,00
022	DEPENSES IMPREVUES	20 000,00						20 000,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		1 000,00					1 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		142 551,89					142 551,89
Dépenses d'ordre		13 039,00						13 039,00
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE FONCTIONS	13 039,00						13 039,00
RECETTES								
Total recettes de fonctionnement		146 569,47	213 376,00	13 440,00	24 254,00	289 889,00	32 020,00	719 548,47
Recettes réelles		146 569,47	213 376,00	13 440,00	24 254,00	289 889,00	32 020,00	719 548,47
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	146 569,47						146 569,47
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES					45 320,00		45 320,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		213 376,00	13 440,00	24 254,00	244 569,00	32 020,00	527 659,00
Recettes d'ordre								

IV - ANNEXES						IV
ELEMENTS DU BILAN						A1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT						
FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES						
Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATIO N GENERALE	03 JUSTICE	04 RELATIONS INTERNATIONALE S	Total	
DEPENSES	33 039,00	363 231,89			396 270,89	
Dépenses de l'exercice	33 039,00	363 231,89			396 270,89	
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		108 160,00			108 160,00	
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		111 520,00			111 520,00	
022 DEPENSES IMPREVUES	20 000,00				20 000,00	
042 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	13 039,00				13 039,00	
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		1 000,00			1 000,00	
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		142 551,89			142 551,89	
Restes à réaliser - reports						
RECETTES	146 569,47	213 376,00			359 945,47	
Recettes de l'exercice	146 569,47	213 376,00			359 945,47	
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES						
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		213 376,00			213 376,00	
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	146 569,47				146 569,47	
Restes à réaliser - reports						
SOLDES	113 530,47	-149 855,89			-36 325,42	

Libellé		Sous-fonction 02 ADMINISTRATION GENERALE				
		020 ADMINISTRATIO N GENERALE DE LA COLLECTIVITE	021 ASSEMBLEE LOCALE	022 ADMINISTRATIO N GENERALE DE L'ETAT	023 INFORMATION, COMMUNICATION, PUBLICITE	024 FETES ET CEREMONIES
DEPENSES		347 331,89			13 200,00	2 700,00
Dépenses de l'exercice		347 331,89			13 200,00	2 700,00
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL		92 260,00			13 200,00	2 700,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		111 520,00				
022 DEPENSES IMPREVUES						
042 OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS						
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		1 000,00				
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES		142 551,89				
Restes à réaliser - reports						
RECETTES		213 376,00				
Recettes de l'exercice		213 376,00				
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES						
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		213 376,00				
Restes à réaliser - reports						
SOLDES		-133 955,89			-13 200,00	-2 700,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 3 - CULTURE

Libellé		30 SERVICES COMMUNS	31 EXPRESSION ARTISTIQUE	32 CONSERVATION ET DIFFUSION DES PATRIMOINES	33 ACTION CULTURELLE	Total
DEPENSES					22 857,00	22 857,00
Dépenses de l'exercice					22 857,00	22 857,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL				22 857,00	22 857,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES					
022	DEPENSES IMPREVUES					
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES					
Restes à réaliser - reports						
RECETTES					13 440,00	13 440,00
Recettes de l'exercice					13 440,00	13 440,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				13 440,00	13 440,00
Restes à réaliser - reports						
SOLDES					-9 417,00	-9 417,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 5 - INTERVENTIONS SOCIALES ET SANTE

Libellé		51 SANTE	52 INTERVENTIONS SOCIALES	Total
DEPENSES		34 965,00		34 965,00
Dépenses de l'exercice		34 965,00		34 965,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	23 100,00		23 100,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	11 865,00		11 865,00
022	DEPENSES IMPREVUES			
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Restes à réaliser - reports				
RECETTES		24 254,00		24 254,00
Recettes de l'exercice		24 254,00		24 254,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	24 254,00		24 254,00
Restes à réaliser - reports				
SOLDES		-10 711,00		-10 711,00

Libellé		Sous-fonction 51 SANTE		
		510 SERVICES COMMUNS	511 DISPENSAIRES ET AUTRES ETABLISSEMENTS SANITAIRES	512 ACTIONS DE PREVENTION SANITAIRE
DEPENSES		34 965,00		
Dépenses de l'exercice		34 965,00		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	23 100,00		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	11 865,00		
022	DEPENSES IMPREVUES			
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Restes à réaliser - reports				
RECETTES		24 254,00		
Recettes de l'exercice		24 254,00		
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	24 254,00		
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE			
Restes à réaliser - reports				
SOLDES		-10 711,00		

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 9 - ACTION ECONOMIQUE

Libellé		90 INTERVENTIONS ECONOMIQUES	91 FOIRES ET MARCHES	Total
DEPENSES		85 415,58		59 705 490,42
Dépenses de l'exercice		85 415,58		59 790 906,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	70 377,58		49 334 683,58
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	15 038,00		10 541 638,00
022	DEPENSES IMPREVUES			
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Restes à réaliser - reports				
RECETTES		32 020,00		22 381 980,00
Recettes de l'exercice		32 020,00		22 414 000,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	32 020,00		22 446 020,00
Restes à réaliser - reports				
SOLDES		-53 395,58		-37 323 510,42

Document déposé
le

- 7 DEC. 2017

à la sous-préfecture
de Montluçon

REPUBLIQUE FRANCAISE

Schéma de COhésion Territoriale

Agrégé au budget principal

PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

numéro SIRET : 200 051 753 00016

POSTE COMPTABLE DE TRESORERIE MUNICIPALE MONTLUÇON

M14

Décision modificative n° 2

voté par nature

BUDGET : 02 Budget annexe

Schéma de Cohérence Territoriale

numéro SIRET : 250 300 944 00023

ANNEE 2017



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	-1 840,00	-1 840,00

+ + +

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	(si déficit)	(si excédent)

= = =

TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	-1 840,00	-1 840,00
--	-----------	-----------

INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E		
CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)		

+ + +

R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	(si déficit)	(si excédent)

= = =

TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00
--------------------------------------	------	------

TOTAL

TOTAL DU BUDGET	-1 840,00	-1 840,00
-----------------	-----------	-----------

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV = I + II + II
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	14 500,00				14 500,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	45 320,00				45 320,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE					
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
	Total des dépenses de gestion courante	59 820,00				59 820,00
66	CHARGES FINANCIERES					
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	32 767,58		-1 840,00	-1 840,00	30 927,58
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS					
022	DEPENSES IMPREVUES	5 000,00				5 000,00
	Total des dépenses réelles de fonctionnement	97 587,58		-1 840,00	-1 840,00	95 747,58
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT					
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	16 181,00				16 181,00
043	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCT					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	16 181,00				16 181,00
	TOTAL	113 768,58		-1 840,00	-1 840,00	111 928,58

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	111 928,58
--	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice	Restes à réaliser N-1 II	Propositions nouvelles	VOTE III	TOTAL IV = I + II + II
013	ATTENUATIONS DE CHARGES					
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSE					
73	IMPOTS ET TAXES					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	67 277,00		-1 840,00	-1 840,00	65 437,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
	Total des recettes de gestion courante	67 277,00		-1 840,00	-1 840,00	65 437,00
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS					
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
	Total des recettes réelles de fonctionnement	67 277,00		-1 840,00	-1 840,00	65 437,00
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 182,00				3 182,00
043	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCT					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnement	3 182,00				3 182,00
	TOTAL	70 459,00		-1 840,00	-1 840,00	68 619,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	43 309,58
---	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	111 928,58
--	-------------------

Pour Information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	12 999,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS			
66	CHARGES FINANCIERES			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	-1 840,00		-1 840,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
022	DEPENSES IMPREVUES			
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses de fonctionnement - Total		-1 840,00		-1 840,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-1 840,00
--	------------------

INVESTISSEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
15	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION			
	Total des opérations d'équipement			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS (reprise)			
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS			
39	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES STOCKS ET EN-COURS			
45...	Total des opérations pour compte de tiers			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS			
3...	Stocks			
020	DEPENSES IMPREVUES			
Dépenses d'investissement - Total				

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
---	--

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)			
72	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS	-1 840,00		-1 840,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
Recettes de fonctionnement - Total		-1 840,00		-1 840,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-1 840,00
--	------------------

INVESTISSEMENT		Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS			
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS			
29	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES IMMOBILISATIONS			
45...	Opérations pour compte de tiers			
49	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES DE TIERS			
59	PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES COMPTES FINANCIERS			
3...	Stocks			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
024	PRODUITS DES CESSIONS			
Recettes d'investissement - Total				

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	
-----------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	
---	--

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap./ art	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	14 500,00		
6226	HONORAIRES	10 000,00		
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	1 500,00		
6238	DIVERS	3 000,00		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	45 320,00		
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	45 320,00		
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE			
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS			
TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		59 820,00		
66	CHARGES FINANCIERES (b)			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (c)	32 767,58	-1 840,00	-1 840,00
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	32 767,58	-1 840,00	-1 840,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS (d)			
022	DEPENSES IMPREVUES (e)	5 000,00		
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b+ c + d + e		97 587,58	-1 840,00	-1 840,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	16 181,00		
6811	DOTATIONS AMORTISSEMENTS IMPOS INCORPORELLES ET CORPORELLES	16 181,00		
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		16 181,00		
043	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCTIONNEMENT			
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		16 181,00		

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	113 768,58	-1 840,00	-1 840,00
--	------------	-----------	-----------

		+
RESTES A REALISER N-1		
		+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		
		=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES		-1 840,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap./ art	Libellé	Pour mémoire Budget précédent	Propositions nouvelles	Vote
013	ATTENUATIONS DE CHARGES			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
73	IMPOTS ET TAXES			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	67 277,00	-1 840,00	-1 840,00
74758	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES GROUPEMENTS	11 423,00		
7477	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS BUDGET COMMUNAUTAIRE ET FONDS STR	55 854,00	-1 840,00	-1 840,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE			
TOTAL RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70 + 73 + 74 + 75 + 013)		67 277,00	-1 840,00	-1 840,00
76	PRODUITS FINANCIERS (b)			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (c)			
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (d)			
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		67 277,00	-1 840,00	-1 840,00
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 182,00		
777	QUOTE PART SUBV INVESTIS TRANSFEREES AU RESULTAT D'EXERCICE	3 182,00		
043	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA S.FONCTIONNEMENT			
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		3 182,00		
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		70 459,00	-1 840,00	-1 840,00

+

RESTES A REALISER N-1	
-----------------------	--

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
------------------------------------	--

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	-1 840,00
---	-----------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	
Montant des ICNE de l'exercice N-1	
= Différence ICNE N - ICNE N-1	

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	TOTAL
----------------	--------------------------------------	---	--------------

INVESTISSEMENT

DEPENSES			
Dépenses réelles	1 785,00	62 023,17	63 808,17
- Équipements municipaux		62 023,17	62 023,17
- Équipements non municipaux (c/204)			
- Opérations financières	1 785,00		1 785,00
Dépenses d'ordre	3 182,00		3 182,00
Total dépenses de l'exercice	4 967,00	62 023,17	66 990,17
RAR N-1 et reports			
Total cumulé dépenses d'investissement	4 967,00	62 023,17	66 990,17
RECETTES			
Total recettes de l'exercice	16 181,00	12 800,00	28 981,00
RAR N-1 et reports	38 009,17		38 009,17
Total cumulé recettes d'investissement	54 190,17	12 800,00	66 990,17

FONCTIONNEMENT

DEPENSES			
Total dépenses de l'exercice	52 108,58	59 820,00	111 928,58
RAR N-1 et reports			
Total cumulé dépenses de fonctionnement	52 108,58	59 820,00	111 928,58
RECETTES			
Total recettes de l'exercice	3 182,00	65 437,00	68 619,00
RAR N-1 et reports	43 309,58		43 309,58
Total cumulé recettes de fonctionnement	46 491,58	65 437,00	111 928,58

IV - ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE	A1

Art.	Libellé	01 OPERATIONS NON VENTILABLES	8 AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT	TOTAL
------	---------	----------------------------------	--	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES				
Total dépenses d'investissement		4 967,00	62 023,17	66 990,17
Dépenses réelles		1 785,00	62 023,17	63 808,17
020	DEPENSES IMPREVUES	1 785,00		1 785,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		62 023,17	62 023,17
Opérations d'équipement				
Opérations pour compte de tiers				
Dépenses d'ordre		3 182,00		3 182,00
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 182,00		3 182,00
RECETTES				
Total recettes d'investissement		54 190,17	12 800,00	66 990,17
Recettes réelles		38 009,17	12 800,00	50 809,17
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	38 009,17		38 009,17
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		12 800,00	12 800,00
Opérations pour compte de tiers				
Recettes d'ordre		16 181,00		16 181,00
040	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	16 181,00		16 181,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES				
Total dépenses fonctionnement		52 108,58	59 820,00	111 928,58
Dépenses réelles		35 927,58	59 820,00	95 747,58
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		14 500,00	14 500,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		45 320,00	45 320,00
022	DEPENSES IMPREVUES	5 000,00		5 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 927,58		30 927,58
Dépenses d'ordre		16 181,00		16 181,00
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	16 181,00		16 181,00
RECETTES				
Total recettes de fonctionnement		46 491,58	65 437,00	111 928,58
Recettes réelles		43 309,58	65 437,00	108 746,58
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	43 309,58		43 309,58
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		65 437,00	65 437,00
Recettes d'ordre		3 182,00		3 182,00
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 182,00		3 182,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES

Libellé		01 OPERATIONS NON VENTILABLES	02 ADMINISTRATI ON GENERALE	Total
DEPENSES		52 108,58		52 108,58
Dépenses de l'exercice		52 108,58		52 108,58
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL			
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES			
022	DEPENSES IMPREVUES	5 000,00		5 000,00
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	16 181,00		16 181,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	30 927,58		30 927,58
Restes à réaliser - reports				
RECETTES		46 491,58		46 491,58
Recettes de l'exercice		46 491,58		46 491,58
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS	3 182,00		3 182,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS			
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	43 309,58		43 309,58
Restes à réaliser - reports				
SOLDES		-5 617,00		-5 617,00

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A1.1
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - DETAIL FONCTIONNEMENT	

FONCTION 8 - AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS, ENVIRONNEMENT

Libellé		81 SERVICES URBAINS	82 AMENAGEMENT URBAIN	83 ENVIRONNEMENT	Total
DEPENSES			59 820,00		59 820,00
Dépenses de l'exercice			59 820,00		59 820,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL		14 500,00		14 500,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		45 320,00		45 320,00
022	DEPENSES IMPREVUES				
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Restes à réaliser - reports					
RECETTES			65 437,00		65 437,00
Recettes de l'exercice			65 437,00		65 437,00
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS		65 437,00		65 437,00
Restes à réaliser - reports					
SOLDES			5 617,00		5 617,00

Libellé		Sous-fonction 82 AMENAGEMENT URBAIN			
		820 SERVICES COMMUNS	821 EQUIPEMENTS DE VOIRIE	822 VOIRIE COMMUNALE ET ROUTES	824 AUTRES OPERATIONS D'AMENAGEMENT URBAIN
DEPENSES					59 820,00
Dépenses de l'exercice					59 820,00
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL				14 500,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES				45 320,00
022	DEPENSES IMPREVUES				
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Restes à réaliser - reports					
RECETTES					65 437,00
Recettes de l'exercice					65 437,00
042	OPERATION D ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS				
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS				65 437,00
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE				
Restes à réaliser - reports					
SOLDES					5 617,00



- 7 DEC. 2017

à la sous-préfecture
de Montluçon

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de la Vallée
De Montluçon et du Cher

Animation 2018 du DOCOB du site Natura 2000 Gorges du Haut Cher

Monsieur Daniel DUGLÉRY, Président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Syndical :

Par délibération n° 15034 en date du 28 septembre 2015, le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a décidé de poursuivre pour 3 ans le portage et la gestion du Site Natura 2000 Gorges du Haut Cher.

Ainsi, le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher a décidé après consultation en procédure MAPA de confier l'animation déléguée du DOCOB Natura 2000 Gorges du Haut Cher au Conservatoire d'Espaces Naturels Allier (CEN Allier) par renouvellement annuel pour une période de 3 ans.

Afin de contribuer à la bonne marche de l'animation 2018 du site Natura 2000 Gorges du Haut Cher, il convient de solliciter les aides de l'Etat et du FEADER en conséquence.

Après cette présentation, le Président soumet à l'avis des membres du Conseil Syndical :

- L'approbation du programme d'animation 2018
- La validation du plan de financement suivant :

Types de dépenses	Montants HT	Montants TTC	Plan de financement		
Prestations internes (coûts salariaux)	1 721.80	1 721.80	FEADER	6 638.40	50 %
Animation déléguée	11 555.00	11 555.00	Etat	6 638.40	50 %
TOTAL	13 276.80 € HT	13 276.80 € TTC	TOTAL	13 276.80	100 %



**Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de la Vallée
De Montluçon et du Cher**

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- ✓ approuve l'ensemble de l'opération
- ✓ valide le plan de financement
- ✓ autorise Monsieur le Président à solliciter les demandes de financement Etat pour un montant de 6 638,40 € et FEADER au titre de la mesure 7.6.1 pour un montant de 6 638,40 €.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Conseil Syndical

Daniel DUGLÉRY



**Délégation au PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher de la mission de collecte de la
Taxe de Séjour**

Monsieur DUGLERY, Président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil syndical la démarche de regroupement des moyens d'accueil, d'information, de promotion et de développement touristique à l'échelle des intercommunalités de Montluçon Communauté, Communauté de Communes du Pays de Tronçais et Communauté de Communes du Val de Cher au sein d'une structure unique. Le travail de structuration de cet Office de Tourisme Intercommunautaire confié au PETR a amené les trois territoires concernés à harmoniser les tarifs et les modalités de collecte de la Taxe de Séjour. Ces trois EPCI ont saisi le PETR en proposant de lui déléguer la mission de collecte de cette Taxe de Séjour.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil Syndical de mettre en place, à partir du 1^{er} janvier 2018, la collecte de la Taxe de Séjour par le PETR pour les EPCI qui souhaitent lui confier cette mission. Cette proposition est étendue à l'ensemble des intercommunalités qui composent le PETR, chaque EPCI pouvant décider de déléguer ou non cette mission de collecte au PETR.

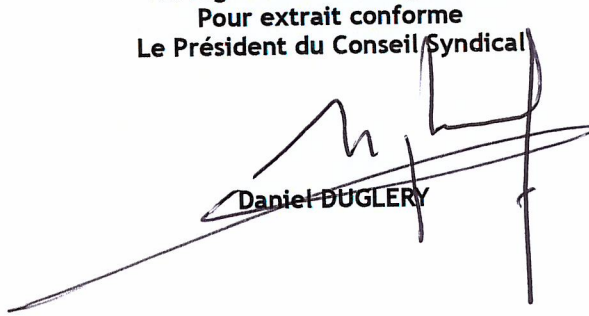
Pour les EPCI décidant de déléguer la collecte au PETR, les tarifs, modalités de collecte et destination de la Taxe de Séjour restent définis par délibération respective de chaque EPCI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- Approuve la collecte par le PETR de la Taxe de Séjour pour le compte des EPCI.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Conseil Syndical


Daniel DUGLERY



Conventionnement PETR-EPCI-Office de Tourisme Intercommunautaire

Monsieur DUGLERY, Président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Syndical la création le 7 novembre 2017 d'un Office de Tourisme Intercommunautaire unique regroupant les territoires de Montluçon Communauté, la Communauté de Communes du Pays de Tronçais et la Communauté de Communes du Val de Cher. Cette création répond au souhait des trois territoires de regrouper au sein d'une structure unique leurs moyens d'information, de promotion et de développement touristique, conformément aux préconisations du Schéma de Développement et de Valorisation Touristique du PETR approuvé par le Conseil Syndical le 5 juillet 2016. Commentry-Montmarault-Néris Communauté et la Communauté de Communes du Pays d'Huriel souhaitent, pour leur part, continuer à travailler en partenariat avec les trois territoires regroupés au sein de l'Office de Tourisme Intercommunautaire par le biais d'un conventionnement sur des actions communes.

Afin de fixer les modalités d'exercice des missions déléguées par les trois EPCI de Montluçon Communauté, Pays de Tronçais et Val de Cher à l'Office de Tourisme Intercommunautaire, en cohérence et avec l'appui du PETR assurant son rôle de coordination et de développement touristique à l'échelle de son territoire, est mise en place une convention d'objectifs multipartite entre les intercommunalités, le PETR et l'Office de Tourisme Intercommunautaire.

Cette convention d'objectifs définit les missions déléguées par les EPCI, l'articulation entre Office de Tourisme Intercommunautaire et PETR dans la mise en œuvre effective de ces missions, ainsi que les modalités de financement de ces missions (*Cf modèle de convention annexé à cette délibération*).

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré :

- Approuve la convention d'objectifs multipartite PETR-EPCI-OTI,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs multipartite PETR-EPCI-OTI,
- Approuve la mise en place de conventions PETR-OTI-Pays d'Huriel et PETR-OTI-Commentry-Montmarault-Néris sur des actions communes.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Conseil Syndical

Daniel DUGLERY

Pôle d'équilibre territorial et rural Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Convention territoriale

Communauté de Communes du

Préambule

Conformément à la Loi N°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM), en particulier son Titre II, Chapitre VIII, article 79,

Conformément aux articles L 5741-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (partie V, Livre VII, Titre IV),

Considérant l'arrêté préfectoral du 28 novembre 2014 portant transformation du Syndicat mixte du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher en Pôle d'équilibre territorial et rural,

Le Syndicat mixte du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher s'est transformé en Pôle d'équilibre territorial et rural le 28 novembre 2014 par arrêté préfectoral du 28 novembre 2014 et a modifié ses statuts par délibération du conseil syndical du 2015.

Le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher est une instance de fédération des communautés de communes du Val de Cher, du Pays d'Huriel, du Pays de Tronçais, de Montluçon Communauté, et de Commeny-Montmarault Nérès Communauté. Depuis sa création en 2003 en articulation avec ses EPCI membres, il est chargé :

- De mettre en œuvre le projet de développement du territoire
- De coordonner et fédérer à une échelle de taille critique et de cohérence les projets et de les soutenir auprès des partenaires extérieurs
- De mettre en commun des ressources
- De soutenir les EPCI membres dans leurs actions en matière de développement territorial, développement de l'attractivité résidentielle et économique du territoire notamment grâce à ses moyens d'ingénierie et d'expertise.

Ses compétences et missions lui sont conférées par les EPCI membres dans une préoccupation permanente de l'efficacité de l'action publique aux échelles territoriales pertinentes.

Par sa transformation en PETR, les EPCI membres ont décidé de poursuivre les actions de coordination, de mutualisation et d'ingénierie dans un cadre légal renouvelé. Le cadre du PETR de la loi MAPTAM permet en particulier le renforcement des actions de mutualisations des projets et moyens entre les différentes échelles territoriales.

Les EPCI ont ainsi décidé au moyen de l'outil PETR d'affirmer l'attractivité et cohésion du territoire du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, dans le contexte de la métropolisation et de renforcement de l'intercommunalité.

Pour ce faire, et conformément aux dispositions légales en vigueur et à ses statuts le PETR et les EPCI membres concluent une convention territoriale définissant les missions exercées par le PETR et confiées par les EPCI.

Cette convention sera modifiée en fonction de l'évolution de l'articulation des compétences et des missions entre les différentes échelles territoriales.

Entre

Le Pôle d'équilibre territorial et rural Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, situé 67 ter bd de Courtais, 03 100 Montluçon, représenté par Daniel DUGLERY, Président, autorisé par délibération en date du d'une part,

Et

La Communauté de communes du situé..., représenté par..., autorisé par délibération en date du d'autre part,

Il est convenu comme suit :

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de déterminer les modalités de mise en œuvre des compétences et missions articulées entre le PETR et la Cc.

Article 2- Compétences exercées en lieu et place de ses membres

En dehors de la compétence SCOT et de mise en œuvre du DOCOB Natura 2000 gorges du Haut Cher,

L'article 4-1 des statuts du PETR relevant de l'application du principe de spécialité,

L'exercice des missions liées à la conduite du projet de territoire définissant les conditions de son développement dont le développement touristique appelle les précisions suivantes ;

Le PETR coordonne le développement de l'activité touristique ainsi que la promotion touristique sur l'ensemble des 5 EPCI membres.

Article 3 : Missions de Coordination, d'études et de services

Les statuts du PETR stipulent :

« Le PETR peut porter en tant que maître d'ouvrage des opérations dont l'intérêt est défini à l'échelle du territoire concerné dans tout domaine touchant à l'aménagement et à la valorisation du territoire »

Par cet alinéa il est entendu que le PETR après décision du Conseil syndical représentant les EPCI membres :

- Il peut être maître d'ouvrage de prestations intellectuelles intéressant l'ensemble du territoire du PETR et ses EPCI membres.
- Il peut « Mettre en place tout service d'ingénierie technique et financière pour accompagner les EPCI membres dans l'exercice de leurs compétences et la mise en œuvre de leurs projets en matière d'urbanisme, habitat et aménagement, environnement, patrimoine et culture, services à la population, et dans une perspective de mutualisation des moyens prévus aux articles L.5111-1-1 et R. 5111-1 du CGCT ».

En particulier et en matière,

- **D'urbanisme et d'aménagement** : il opère le suivi de la mise en compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCOT, dans ce cadre il assiste les collectivités à toutes les étapes de l'élaboration, révision et modification de leur document d'urbanisme. De par sa proximité des territoires et avec les élus locaux, le PETR est amené à relayer l'information entre les différents partenaires intervenant dans l'élaboration d'un document d'urbanisme dans le cadre d'une organisation territoriale.

Cette assistance technique apporte la plus-value suivante : l'intervention du PETR à double échelle (vision supra territoriale et vision locale) permet une mise en œuvre du SCOT efficiente, pragmatique, au plus près des réalités locales, croisant les visions techniques et politiques.

L'assistance technique apportée aux intercommunalités et aux communes permet par une présence ancrée dans la durée, à toutes les étapes de la réalisation d'un document d'urbanisme, d'expliquer les orientations et les enjeux, intentions du SCOT et de les traduire dans la planification locale, de déboucher sur des orientations d'aménagement concertées, discutées et de ne pas positionner le SCOT comme un document de planification « censeur » par son animation territoriale.

La légitimité de ce travail partenarial et transversal est renforcée par la révision du SCOT engagée en 2016 qui souligne l'importance du SCOT en le positionnant comme un outil intégrateur.

- **De développement et de promotion touristique** par la création d'un office de tourisme intercommunautaire.
- **De la mise en œuvre et coordination du projet territorial de santé et notamment du Contrat local de santé**
- **De la mise en œuvre et suivi du projet culturel de territoire**
- **D'élaboration, animation et/ou de mise à disposition d'outils d'observation du territoire**

Article 4 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la durée de vie du PETR et de la Communauté de communes

Article 5 : Avenant-Evolution

Toute modification de la convention doit donner lieu à l'établissement d'un avenant

Article 6 : Dispositif de suivi de la convention

Le rapport d'activité annuel du PETR tiendra lieu d'exécution de la présente convention et pourra faire l'objet d'une présentation dans les instances de gouvernance de l'EPCI cosignataire

Fait en deux exemplaires, à

Le président du PETR
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Le président de la Cc



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL
DU 5 DECEMBRE 2017

Document déposé
le

- 7 DEC. 2017

à la sous-préfecture
de Montluçon

DELIBERATION N° 17. 59

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de la Vallée
De Montluçon et du Cher

Ingénierie de projet - Espaces Sociaux et Citoyens Année 2018

Monsieur DUGLERY, Président

En continuité de l'année 2017, pour accompagner l'émergence et le développement de projets liés à l'organisation de nouveaux espaces sociaux et citoyens, en réponse aux besoins exprimés par les citoyens du territoire, la mise en place d'une ingénierie dédiée est nécessaire.

Ainsi, Monsieur le Président propose pour l'année 2018, de consacrer du temps d'un agent du PETR à cette mission.

Pour cette seconde année d'animation, du 1^{er} février 2018 au 31 décembre 2018, le coût d'ingénierie interne s'élève à 16 850,00 € pouvant bénéficier d'un soutien de l'Etat dans le cadre du Contrat de Ruralité Etat-PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

Aussi, Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Syndical l'opération d'animation des Espaces Sociaux et Citoyens Année 2018, cette opération représentant un coût total de 16 850,00€ pour une demande d'aide d'Etat dans le cadre du Contrat de Ruralité de 8425.00 euros en cofinancement de cette opération (soit 50% du coût total HT de l'opération).

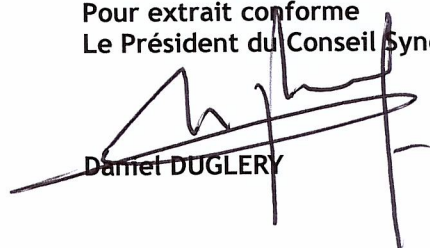
Considérant les motifs exposés par Monsieur le Président,

Le Conseil syndical, à l'unanimité de ses membres décide :

- De l'approbation de l'opération
- D'autoriser le Président à solliciter les subventions susceptibles d'être accordées pour l'animation et la conduite de cette opération.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Conseil Syndical


Daniel DUGLERY



**Pôle d'Équilibre territorial et rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher**

Séance du Conseil Syndical 5 décembre 2017

DELIBERATION N° 17.60

« Ingénierie et études de Mise en Tourisme » Année 2018

Monsieur DUGLERY, Président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Syndical :

- L'accompagnement du PETR à la création de l'Office de tourisme intercommunautaire de la Vallée du Cœur de France.
- La stratégie Pleine Nature élaborée par le PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher se traduisant par sa candidature à l'Appel à manifestation d'intérêt du Conseil régional « Auvergne-Rhône Alpes » Territoire d'excellence Pleine Nature et ce par délibération du 19 juillet 2017.

La mise en œuvre de cette stratégie touristique territoriale à l'échelle du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher mobilise une ingénierie, et la conduite d'une étude d'aménagement des lieux d'accueil touristiques « Portes d'entrée » du territoire, ainsi qu'un plan marketing répondant aux deux axes de développement et de promotion touristiques du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

Après ce rappel et cette présentation, Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Syndical :

- La validation de l'opération intitulée Ingénierie de mise en Tourisme 2018
- Son échéancier de réalisation du 15 février 2018 au 31 décembre 2018
- la validation du plan de financement comme suit :

Types de dépenses	Montants HT	Montants TTC	Plan de financement		
				Montants	Taux
Ingénierie de projet (frais de personnel base ½ETP)	27 500.00	27 500.00	FSIL CRE	73 750.00	50%
Etude d'aménagement des portes d'entrées touristiques « Pleine Nature » du territoire	30 000.00	36 000.00	Conseil régional (AMI Pleine Nature)	30 000.00	20%
Etude d'aménagement des portes d'entrées touristiques « Patrimoine-Tourisme de terroir »	30 000.00	36 000.00	Autofinancement	43 750.00	30%
Plan Marketing phase 1	60 000.00	72 000.00			
TOTAL	147 500.00	171 500.00	TOTAL	147 500.00	100%

Considérant les motifs exposés par Monsieur le Président,

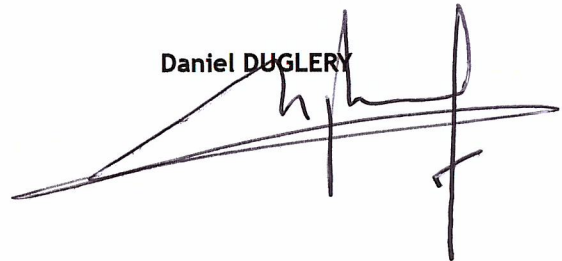
Le Conseil syndical, à l'unanimité de ses membres décide :

- De l'approbation du plan de financement de l'opération ;
- D'autoriser le Président à entreprendre et engager toutes les démarches administratives et juridiques dont l'élaboration des cahiers des charges relevant des procédures de marchés publics applicables ainsi que la mise en œuvre de ces procédures.
- D'autoriser le Président à solliciter les subventions susceptibles d'être accordées pour la réalisation des études et la conduite de cette opération.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

**Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Conseil Syndical**

Daniel DUGLERY

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Daniel DUGLERY', written over a horizontal line. The signature is stylized with a long horizontal stroke and a vertical stroke.



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
PAYS DE LA VALLEE DE MONTLUÇON
ET DU CHER**

Séance Conseil Syndical du 5 décembre 2017

17.61

**Médiation numérique de territoire – Contrat de ruralité Etat
Monsieur DUGLERY, Président**

Le PETR est engagé dans la mise en œuvre de son Contrat de ruralité Etat/PETR comprenant pour la période 2017-2020 différents volets dont le volet de « l'Attractivité numérique du territoire ».

Dans ce cadre afin de concourir au développement des usages numériques comme un des moyens de renforcement de l'accès aux services en direction des acteurs économiques et des habitants du territoire, est envisagée et financée sur la durée du contrat la mise en œuvre d'une médiation numérique de territoire devant dérouler un plan d'actions à trois ans.

Aussi, par délibération en date du 8 mars 2017 a été proposée la création d'un poste de médiateur numérique à partir du 15 mai 2017 d'une durée d'un an renouvelable annuellement sur la durée du contrat de ruralité Etat /PETR.

Le recrutement lancé suite à cette décision a été à deux reprises infructueux par désistement des candidats retenus. Aussi il est à nouveau proposé de relancer un recrutement de médiateur numérique ce à dater du 1^{er} mars 2018 pour une durée d'un an renouvelable annuellement sur une durée de trois ans.

L'échéancier de réalisation de cette opération se déroule du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018

La déclaration de vacance inhérente à l'ouverture du poste est effectuée en conséquence et pour ce faire.

Après cette présentation, Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Syndical :

- la validation du projet de médiation numérique de territoire,
- la validation du plan de financement comme suit :

Types de dépenses	Montants HT	Montants TTC	Plan de financement		
				Montants	Taux
Ingénierie de médiation numérique : frais de personnel	44 125,00	44 125,00	FSIL CRE	28 062.50	50%
Prestations externes de communication	3 000,00	3 600,00	Autofinancement	28 062.50	50%
Prestations externes conseils-formation	9 000,00	10 800.00			
TOTAL	56 125.00	58 525.00	TOTAL	56 125.00	100%

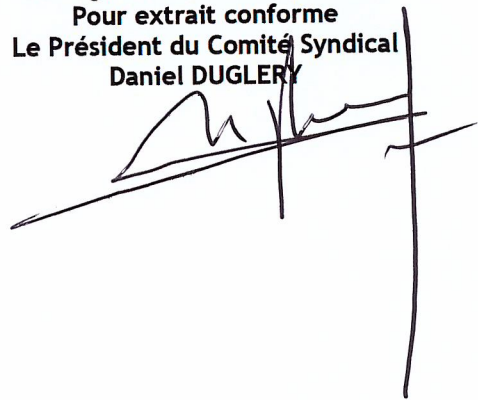
Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à produire le contrat de travail du poste concerné selon les modalités figurant à la fiche de poste annexée à la présente délibération.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- Approuve la poursuite de cette opération et son évolution
- D'autoriser le Président à entreprendre et engager toutes les démarches administratives et juridiques dont l'élaboration des cahiers des charges relevant des procédures de marchés publics applicables ainsi que la mise en œuvre de ces procédures.
- Autorise M le Président à solliciter les demandes de financement Etat mobilisables pour cette opération et à effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Comité Syndical
Daniel DUGLERY

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'Daniel Duglery', is written over a horizontal line. A vertical line extends downwards from the signature, and a diagonal line crosses the horizontal line from the bottom left.



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de la Vallée
De Montluçon et du Cher

Animation, gestion et mise en œuvre de la stratégie Leader 2014-2020 pour l'année 2018

Monsieur Daniel DUGLÉRY, Président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Syndical

- la notification de la sélection du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher intervenue le 30 avril 2015 pour la mise en œuvre de son programme Leader « Ma vallée accélère ! Nouvelles ressources - Nouvelles activités » sur la période 2014-2020.
- la signature de la convention de gestion du programme établie entre l'ASP, le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes et le territoire du PETR intervenue le 22 novembre 2016 devant normalement permettre le démarrage effectif de la programmation.

Le démarrage opérationnel du programme Leader 2014-2020 sera finalement pour 2018 ; l'année 2017 ayant été mobilisée à la mise en place des modalités et procédures relatives à la délégation de l'instruction faite aux GAL du territoire de l'ancienne Région Auvergne.

Ainsi, le PETR doit, pour 2018, calibrer une animation, une gestion et une mise en œuvre du programme qui tiennent compte de ce contexte en constituant un service instructeur qui effectuera le travail d'instruction déléguée aux GAL auvergnats.

En conséquence, afin de doter le GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher d'un service instructeur à la hauteur de l'enjeu que représente le démarrage opérationnel du programme en 2018, les fonctions d'animation et de gestion du programme se voient réorganisées de la manière suivante :

- une fonction de chef de projet Leader sur la base d'1 ETP,
- une fonction de gestionnaire-instructeur-contrôleur de gestion sur la base d'1 ETP,
- une fonction d'assistance technique administrative sur la base de 0,3 ETP.

Ceci portant l'équipe technique dédiée au programme Leader à 2,3 ETP pour l'année 2018.

Au vu de l'avancement du programme à ce jour pour le territoire du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher (plus de 100 projets accompagnés dont près de 70 ayant déjà fait l'objet d'un dépôt de demande d'aide), il est fait le choix de poursuivre le ralentissement de l'animation du programme conduisant à l'émergence de nouveaux projets déjà entamé en 2017. En effet, l'année 2018 doit être l'année au cours de laquelle l'ensemble des projets ayant fait l'objet d'une demande d'aide doit être instruit et passé en programmation pour recevoir ou non une aide Leader, ce qui implique de constituer un service instructeur mobilisant des compétences techniques pointues. Les moyens seront donc mobilisés davantage sur l'accompagnement à la finalisation des demandes d'aides définitives et complètes ainsi que sur l'instruction des dossiers déjà portés à connaissance du PETR que sur la levée de nouveaux projets. Une mission confiée à un stagiaire permettra toutefois de conduire une animation plus thématique en parallèle du travail d'instruction.



**Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de la Vallée
De Montluçon et du Cher**

Après cette présentation, Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Syndical :

- l'approbation du projet,
- la validation du plan de financement suivant :

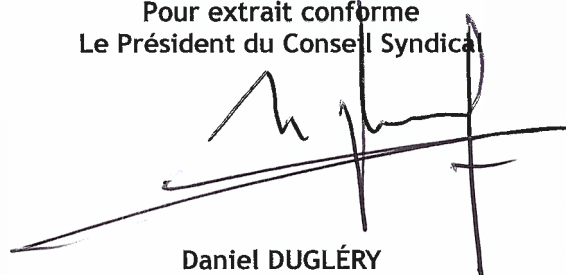
Types de dépenses	Montants HT	Montants TTC	Plan de financement		
Coûts salariaux et indemnités de l'équipe d'animation-gestion	92 574,86	92 574,86	LEADER	91 511,68	80 %
Frais de structure (15% des coûts salariaux mobilisés)	13 886,23	13 886,23			
Frais de mission liés à l'opération	1 385,35	1 416,75	Autofinancement	22 877,94	20 %
Communication	6 543,18	7 851,81			
TOTAL	114 389,62 € HT	115 729,65 € TTC	TOTAL	114 389,62	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- ✓ approuve le projet
- ✓ valide le plan de financement
- ✓ autorise Monsieur le Président à solliciter une aide Leader d'un montant de **91 511,68€** au titre de la mesure 19.4 - Fiche action n°7 du programme Leader 2014-2020 du GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Conseil Syndical



Daniel DUCLÉRY



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de la Vallée
De Montluçon et du Cher

Modification du plan de financement de l'opération « Animation, gestion et mise en œuvre de la stratégie Leader 2014-2020 pour l'année 2017 »

Monsieur Daniel DUGLÉRY, Président

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Syndical :

- la délibération n°16.047 du Conseil Syndical du 30 novembre 2016 approuvant l'opération « Animation, gestion et mise en œuvre de la stratégie Leader 2014-2020 pour l'année 2017 » validant le plan de financement de cette opération et autorisant le Président à solliciter l'aide Leader afférente
- la délibération n°17.53 du Conseil Syndical du 25 septembre 2017 modifiant le plan de financement de l'opération « Animation, gestion et mise en œuvre de la stratégie Leader 2014-2020 pour l'année 2017 ».

Dans un souci de bonne gestion, une correction doit être apportée à ce plan de financement au regard de l'évolution du coût salarial et des frais de missions des agents affectés à cette opération.

Cette évolution ayant pour effet de majorer le coût total de l'opération, Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Syndical :

- la modification du plan de financement comme suit, de manière à préserver l'autofinancement du PETR en sollicitant l'aide Leader maximum qu'il est possible de mobiliser pour cette opération :

Types de dépenses	Montants HT		Montants TTC		Plan de financement		
	Anciens montants	Nouveaux montants	Anciens montants	Nouveaux montants		Anciens montants	Nouveaux montants
Coûts salariaux et indemnités de l'équipe d'animation-gestion	89 471,79	92 202,46	89 471,79	92 202,46	LEADER	83 757,05	87 288,44
Frais de structure (15% des coûts salariaux mobilisés)	13 420,77	13 830,37	13 420,77	13 830,37	Aide Régionale	10 000,00	10 000,00
Frais de mission liés à l'opération	1 803,75	3 077,75	1 832,75	3 112,55			
Prestation d'expertise-conseil	/	/	/	/	Autofinancement	10 939,26	11 822,13
Communication	/	/	/	/			
TOTAL	104 696,31	109 110,57	104 725,31	109 145,37	TOTAL	104 696,31	109 110,57



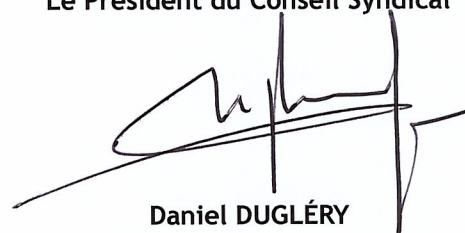
**Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de la Vallée
De Montluçon et du Cher**

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- ✓ approuve la modification du plan de financement relatif à l'opération « Animation, gestion et mise en œuvre de la stratégie Leader 2014-2020 pour l'année 2017 » portant le montant Leader sollicité de 83 757,05 € à 87 288,44 €.
- ✓ autorise Monsieur le Président à solliciter une aide Leader d'un montant de **87 288,44 €** au titre de la mesure 19.4 - Fiche action n°7 du programme Leader 2014-2020 du GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Conseil Syndical



Daniel DUGLÉRY



**Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de la Vallée
De Montluçon et du Cher**

**Restaurer l'offre de 1^{er} recours en adéquation avec les besoins des populations du BSI du Pays
de la Vallée de Montluçon et du Cher**

Monsieur DUGLÉRY, Président

Monsieur le Président précise aux membres du Conseil Syndical que cette délibération vient en ajustement et modifie les délibérations suivantes :

- La délibération n° 17.21 du Conseil Syndical du 08 mars 2017 approuvant l'opération par laquelle un Chef de projet santé doit être recruté pour déployer la coordination santé du Contrat Local de Santé et ce, à l'échelle du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.
- La délibération n° 17.34 du Conseil Syndical du 16 mai 2017 approuvant l'évolution du projet par l'intégration d'un volet prestation pour le recrutement de professionnels de santé.
- La délibération n° 17.45 du Conseil Syndical du 19 juillet 2017.

Le territoire du Bassin de Santé Intermédiaire (BSI) du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher souffre d'une dégradation de l'offre médicale liée à plusieurs facteurs dont l'un est le départ en retraite d'une génération de médecins libéraux dont les confrères restant en exercice peinent à absorber la patientèle.

Les réponses à cette dégradation sont à développer à l'échelle du PETR en lien étroit avec les plateaux techniques du BSI. Elles doivent comporter l'accompagnement et l'incitation à l'élaboration de projets médicaux de territoire par les professionnels de premier recours, tout en menant un travail de long terme, de prospection et d'accompagnement de ces professionnels à fixer durablement sur le BSI.

Le territoire du PETR souffre d'un manque d'attractivité malgré le volontarisme des décideurs locaux, le seul immobilier de santé ne concoure pas à la restauration de l'offre de soins de 1^{er} recours, conjointement est à développer la promotion d'une offre d'accueil de professionnels de santé par différents outils et démarches favorisant leur installation.

Ainsi, afin de doter le territoire de nouveaux médecins généralistes qui font aujourd'hui tant défaut à la population du territoire du PETR, il conviendrait de recourir à une prestation d'un cabinet de recrutement de médecins pour tester l'adéquation entre ce type de réponse et les besoins du territoire en matière de renouvellement et d'installation de nouveaux professionnels de santé. Cette prestation devra ainsi conduire au recrutement de 3 nouveaux médecins généralistes désireux de s'implanter sur le territoire du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.



**Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de la Vallée
De Montluçon et du Cher**

Après cette présentation, Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Syndical :

- la validation du projet,
- la validation du plan de financement comme suit :

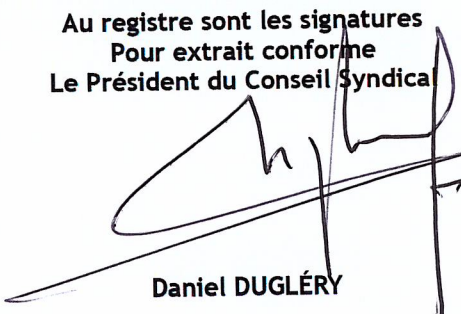
Types de dépenses	Montants HT	Montants TTC	Plan de financement		
				Montants	Taux
Prestation externe pour le recrutement de médecins généralistes	21 300,00	21 300,00	LEADER	13 632,00	64 %
			Autofinancement	7 668,00	36 %
TOTAL	21 300,00	21 300,00 (sans taxe)	TOTAL	21 300,00	100 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- ✓ approuve l'évolution du projet
- ✓ valide le plan de financement
- ✓ autorise Monsieur le Président à solliciter une aide Leader d'un montant de **13 632,00 €** au titre de la mesure 19.2 - Fiche action n°4 du programme Leader 2014-2020 du GAL PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Conseil Syndical


Daniel DUCLÉRY



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de la Vallée
De Montluçon et du Cher

SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL
DU 5 DECEMBRE 2017

DELIBERATION N° 17. **65**

Document déposé
le
- 7 DEC. 2017
à la sous-préfecture
de Montluçon

Contribution des EPCI adhérents au PETR au titre de l'année 2018

Monsieur DUGLERY, Président

Monsieur le Président propose au Conseil Syndical, pour l'année 2017, de déterminer les contributions des EPCI adhérents sur la base des statistiques INSEE et d'affecter les taux suivants qui restent stables par rapport à l'exercice précédent :

- Au budget général du PETR, pour son fonctionnement et ses missions d'animation, 1,65€ par habitant.
- Au budget annexe du SCoT, 0,10€ par habitant.
- A la gestion du programme Leader, 0,23€ par habitant.

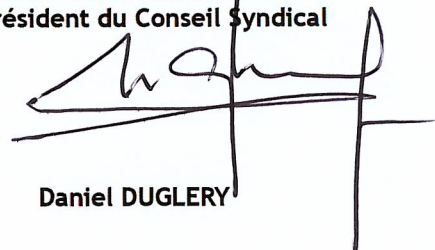
BUDGET GENERAL

EPCI	Population légale 2014	Montant de la contribution en euros
Commentry-Montmarault-Néris Communauté	27 321	45 079,65
Communauté de Communes du Pays d'Huriel	7 909	13 049,85
Communauté de Communes du Pays de Tronçais	7 695	12 695,75
Communauté de Communes du Val de Cher	5 730	9 454,50
Montluçon Communauté	65 573	108 195,45
Soit au total	114 228	188 475,20

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré :

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Conseil Syndical



Daniel DUGLERY



SCOT

EPCI	Population légale 2014	Montant de la contribution en euros
Commentry-Montmarault-Néris Communauté	27 321	2 732,10
Communauté de Communes du Pays d'Huriel	7 909	790,90
Communauté de Communes du Pays de Tronçais	7 695	769,50
Communauté de Communes du Val de Cher	5 730	573,00
Montluçon Communauté	65 573	6 557,30
Soit au total	114 228	11 422,80

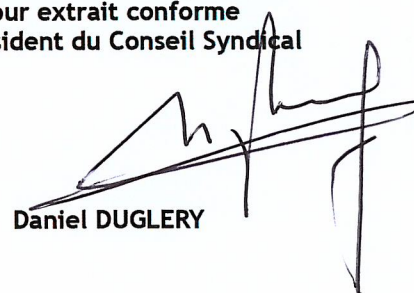
LEADER

EPCI	Population légale 2014	Montant de la contribution en euros
Commentry-Montmarault-Néris Communauté	27 321	6 283,83
Communauté de Communes du Pays d'Huriel	7 909	1 819,07
Communauté de Communes du Pays de Tronçais	7 695	1 769,85
Communauté de Communes du Val de Cher	5 730	1 317,90
Montluçon Communauté	65 573	15 081,79
Soit au total	114 228	26 272,44

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré :

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Conseil Syndical


Daniel DUGLERY

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2018 - Pôle d'équilibre territorial et rural - Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

1- Introduction

L'analyse rétrospective de l'exécution budgétaire fait apparaître l'effort d'anticipation rigoureuse des dépenses en perspective du retard de la mise en œuvre des programmations européennes (Leader- FEADER Natura 2000 ...). Ceci tout en ne limitant pas l'action du PETR qui en 2016 a été directement impactée par les évolutions du contexte institutionnel des collectivités territoriales. Cette anticipation s'est traduite en 2014 par la transformation du syndicat mixte du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher en PETR. Ses compétences et missions lui sont confiées par les EPCI membres au nombre de 5 en 2017, dans un souci permanent de recherche de l'échelle territoriale la plus pertinente, et de l'efficacité de l'action publique. Les EPCI membres ont ainsi décidé de poursuivre les actions de coordination, de mutualisation et d'ingénierie dans un cadre légal proposé par la Loi MAPTAM ; ce cadre permettant en particulier de renforcer les actions de mutualisations des projets et moyens entre les différentes échelles territoriales.

Ainsi en 2018, l'effort d'anticipation et de contrôle des dépenses doit encore être maintenu face au retard à présent cumulé de la mise en œuvre opérationnelle des programmations européennes par l'autorité de gestion qu'est le Conseil régional ;

Néanmoins, le PETR demeure un outil dont les missions fédératrices ont pour fonction l'affirmation de l'attractivité et de la cohésion du territoire dans ce contexte de métropolisation et de renforcement de l'intercommunalité.

Ainsi, tout en maintenant à niveau le montant des contributions de ses EPCI membres, elles-mêmes contraintes, il a diversifié ses sources de financement en 2017 qui trouvent leur continuité d'exécution en 2018.

Priorités 2018

Ces priorités reprennent celles de 2017 en les développant et précisant , à savoir

- Soutenir les EPCI membres dans leurs actions en matière de développement territorial, et mobiliser son ingénierie en accompagnement des porteurs de projet du territoire.
- Maintenir la capacité d'anticipation du PETR et du territoire, et accompagner son commerce, son artisanat et les productions locales aux changements et évolutions.
- Être « Assemblé » du territoire notamment :
 - Pour lutter contre la désertification médicale
 - Pour l'accompagnement de l'Office de tourisme intercommunautaire et la mise en place opérationnelle d'une stratégie de destination touristique associant les intercommunalités non regroupées au sein de l'OTI.
 - Favoriser l'accessibilité des services pour les habitants du territoire au moyen de l'élaboration d'une plateforme de mobilité entre autres solutions à mettre en œuvre.
- Poursuivre l'action engagée en faveur d'une plus grande intégration de la dimension sociale et le développement des usages numériques dans le développement du territoire afin de le rendre plus attractif.
- Développer un cadre de vie durable et un habitat pour tout en faisant vivre et animant le SCOT dont la révision sera finalisée en 2018.

2- Evolution financière et budgétaire du PETR

Budget principal

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Dépenses de fonctionnement	389 590.20	295 325.58	292 204.47	331 478.23	437 030.75
Recettes de fonctionnement	406 763.94	388 469.24	447 883.38	528 118.03	583 600.22

Solde exercice fonctionnement	17 173.74	93 143.66	155 678.91	196 639.80	146 569.47
Excédent reporté de fonctionnement	17 173.74	93 143.66	155 678.91	196 639.80	146 569.47
Solde cumulé de fonctionnement	17 173.74	93 143.66	155 678.91	196 639.80	146 569.47

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Dépenses d'investissement	263.53	0.00	64 931.92	10 903.78	5 939.81
Recettes d'investissement	30790.63	40 836.38	76 116.94	33 835.78	56 431.30

Solde exercice investissement	30 504.10	- 37 735.06	11 185.02	- 2292.91	-9480
Excédent reporté d'investissement	30 504.10	40 836038	11 185.02	22 932 .00	50491.49
Solde cumulé d'investissement	30 504.10	3301.32	11 185.02	20 639.09	41 011.49

Budget Annexe SCOT

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Dépenses de fonctionnement	58 411.98	64 506.88	39 255.45	37 524.32	59 886.49
Recettes de fonctionnement	69 502.14	121 018.36	103 349.05	102 407.01	103196.07

Solde exercice fonctionnement	11 090 .16	56 511.48	64 093.60	64 882.69	43 309.58
Excédent reporté de fonctionnement	6764.28	56 511.48	64 093.60	64 882.69	43 309.58
Solde cumulé de fonctionnement	4325.88	56 511.48	64 093.60	64 882.69	43 309.58

	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Dépenses d'investissement	133 729.53	59 293.39	40 890.29	37 289.02	56 934.39
Recettes d'investissement	129 403.65	92 707.52	80 459.96	79 363.84	107 743.56

Solde exercice investissement	- 4325.88	33 414.13	36 640.41	- 10 560.00	- 20000
Excédent reporté d'investissement	0.00	33 414.13	36 640.41	42 074.82	50809.17
Solde cumulé d'investissement	0.00	33 414.13	36 640.41	31 514.82	30 809.17

3- Ressources de fonctionnement :

La politique menée en 2017 est maintenue voire renforcée en 2018 notamment par la délégation de l'instruction Leader par l'autorité de gestion du programme (Conseil régional Auvergne Rhône Alpes)

- Dans un environnement national de plus en plus contraint, il n'est pas répercuté de hausse de la contribution des EPCI par habitant au Budget principal et au Budget annexe (Scot)
- Mobilisation significative des subventions européennes dans le cadre des actions du PETR jusqu'à 2020.
- Diversification des sources de financement (Etat-Contrat de ruralité) et sur projets compte tenu de la réduction globale de marge de manœuvre.
- Accélération et renforcement de l'instruction des dossiers internes Leader du PETR

4- Dépenses de fonctionnement

Le contrôle rigoureux des dépenses et la mobilisation optimale des financements extérieurs par activité budgétaire et projets ont permis au PETR de poursuivre ses missions et d'engager de nouvelles actions qui se poursuivront en 2018 . Les nouvelles responsabilités d'instruction du programme Leader nécessitent une requalification des fonctions et des postes au regard de ces responsabilités. Ses effectifs en 2018 seront réajustés en fonction des missions reconduites et prioritaires

Le PETR fait l'objet de prestations de services de l'agglomération pour la saisie comptable, le suivi et préparation budgétaires ; ainsi que pour l'édition des paies qui pourront figurer à la future convention territoriale entre le PETR et cet EPCI. Une nouvelle prestation de services Informatique et téléphonie qui devait intervenir en 2017 est différée à 2018 pour en garantir le montage juridique pertinent et autorisé.

La part de la masse salariale fortement cofinancée sur les dépenses de fonctionnement en 2017 se rapproche de 50 % pour 65% en 2016.

Les dépenses de prospective relevant des compétences premières et principales du PETR seront à nouveau développées en 2018 en lien avec les priorités affirmées

Pour 2018 la masse salariale représenterait 60 % des dépenses de fonctionnement, les variations de la masse salariale étant liées au fonctionnement sur missions du PETR. La part fixe en étant de 5 agents contractuels.

Le développement de la relation avec les habitants et les usagers engendre des prestations de services de communication spécifiques qui jusqu'à lors n'étaient pas requises.

5- Les Ressources Humaines

Répartition des effectifs Titulaires-Non titulaires base ETP

2014		2015		2016		2017		2018	
Titulaire	Non titulaire	Titulaire MAD	Non titulaire	Titulaire MAD	Non titulaire	Titulaire	Non titulaire	Titulaire	Non titulaire
1	4.5	1	5.4	0.92	7.12	0	5.42	0	6.5

Aucun des personnels du PETR n'est un personnel titulaire

Répartition des effectifs en ETP par activité 2017

Leader	Médiation numérique	Politiques contractuelles	Administration générale	Coordination Natura 2000 PAEC	Révision SCOT
2.3 ETP financés à 80%	1 ETP financés à 80 %	1 ETP Financés à 50 %	0.80 ETP	0.05 ETP financés à 100 %	1,35 ETP financés à 55%

Outre le fonctionnement général sont maintenues les missions et fonctions :

- dédiées à la mise en œuvre Leader par réorganisation interne (redéploiement).
- nécessaires à la poursuite de la révision du SCOT
- de coordination du PAEC et de la gestion du site NATURA 2000 Gorges du Haut Cher
- de médiation numérique auprès des TPE-PME et des collectivités locales
- de pilotage du Contrat de ruralité Etat
- de coordination santé sur le BSI Montluçonnais
- Auxquelles se rajoutent celle de l'élaboration de la plateforme de mobilité et le développement de la relation citoyen.

Le raccordement à la fibre optique et la prestation de services informatiques fournis par Montluçon Communauté qui a donné lieu à un projet de convention en 2017, permettra d'améliorer le travail collaboratif entre agents par la mise en réseau et le partage de données informatiques.

6- Les Dépenses et Recettes d'investissement :

Les Investissements à réaliser en 2018 seront ceux nécessaires à la conduite des missions du PETR notamment de prestations de Marketing territorial et de solutions numériques en lien avec ces missions.

7- Orientations par activités du PETR

- **Gestion du Site NATURA 2000 Gorges du Haut Cher** dont l'animation a été déléguée au CEN Allier générera au Budget primitif 2017 des dépenses et recettes (Etat-FEADER) s'équilibrant soit 100% d'aides finançant pour partie du temps d'agent PETR et la prestation d'animation du CEN Allier.
- **Politique Culturelle du PETR** : Le dispositif régional Conseil culturel territorial n'a pas été reconduit. Le programme leader comprend un dispositif d'aide conséquent en soutien à l'entrepreneuriat culturel qui bénéficie de l'animation Leader et ne génère pas en conséquence de dépenses spécifiques à cette animation. La révision du projet culturel du territoire reste à entreprendre en interne et pourra être conduit en lien avec l'OTI qui est lié au PETR par une convention d'objectifs dont celui de conduire une démarche Pays d'Art et d'histoire.
- **Conduite du programme Leader 2014-2020** ; le retard conséquent pris pour le démarrage du programme Leader, la multiplication de l'enveloppe Leader par 3 et le changement de l'autorité de gestion du programme engendrent une complexité accrue mobilisent fortement l'ingénierie interne du PETR et nécessitent la requalification d'une ingénierie Leader performante afin de réduire le retard pris par l'autorité de gestion et l'autorité de paiement Leader. Le paiement de l'animation 2015 et 2016, 2017 Leader connaît un retard incommensurable, le paiement cumulé de ces 3 années d'animation vraisemblablement interviendra en 2018. Pour cette année 2018, la contribution des EPCI à la mise en œuvre du programme se voit maintenue à même hauteur soit 0.23 euros par hab. Ainsi 2.3 ETP requalifiés sont consacrés à l'animation et instruction- gestion Leader en 2018.
- **Economie** : la plateforme Achetezmontlucon nécessite une prestation d'accompagnement et de maintenance de l'outil renouvelable pour 2018. Son animation est assurée par un agent du PETR qui ouvrira son action de médiation numérique à d'autres bénéficiaires par la reprise de l'animation des laboratoires des usages numériques initiés en 2015. La redynamisation de l'artisanat et du commerce en Centre bourgs et Centre- Ville demeure un enjeu de maintien de pôles de services à l'échelle du PETR ; Cela comprendra la création d'une boîte à outils de financement participatif dont il conviendra de faire la promotion et de recourir à une prestation externe en conséquence.
- **Tourisme** : Afin d'accompagner la dynamisation et l'animation d'une part de la promotion touristique du territoire et d'autre part la mise en œuvre du schéma de développement touristique du PETR ; différentes études de positionnement et de communication Marketing seront entreprises. La création d'un GR pays pourrait être entreprise en lien avec l'OTI et la fédération départementale de randonnée. Le PETR dans le cadre de cette réorganisation touristique se verra déléguer la collecte de la taxe de séjour pour toute ou partie de ses EPCI membres et en rétrocèdera la part qui en revient au Conseil départemental de l'Allier, à l'OTI et aux territoires ayant conventionnés avec l'OTI dans l'hypothèse où ces derniers en délégueraient la collecte au PETR.

- **Accessibilité des Services:** les actions issues du projet social de territoire et de la reprise des analyses des besoins sociaux du territoire s'inscrivent dans les possibilités de financement Leader ; notamment la coordination santé à l'échelle du BSI dans le cadre d'un partenariat avec l'ARS est assurée par le PETR qui conduira la prospection de professionnels de santé et la promotion des offres d'installation de l'ensemble du Bassin de santé intermédiaire.
L'étude entreprise pour l'élaboration d'une plateforme de mobilité donnera lieu à un accompagnement d'expertise cofinancé par l'Etat.
- **Habitat -urbanisme et aménagement du territoire :** la révision du Scot est entamée et se finalisera en 2018 ce qui permet le niveau de cotisation des EPCI au budget annexe SCOT à même hauteur qu'en 2016 soit 0.10 € par habitant.
- **La communication du PETR :** la gestion et l'actualisation du site internet mis en service fin 2017 devra être assurée en articulation avec l'éditions de la lettre d'information du PETR ; l'animation et la diffusion du SCOT révisé engendrera des dépenses de communication dès 2018 sus des formats à la fois grand public mais surtout sous des formats de types guides, fiches pratiques.
- **Le suivi de la contractualisation, l'animation globale du PETR et l'animation sur les usages numériques** génèrent des dépenses en propres et se voient soutenues au titre du financement à l'ingénierie du contrat de ruralité Etat et des ressources propres ainsi que du programme Leader du PETR.

L'ensemble de ces éléments conduisent au maintien de la contribution des EPCI à même hauteur qu'en 2017 soit 1.65 euros pour l'administration générale et l'animation - développement du PETR, 0.23 euros par habitant de contribution au programme Leader et 0.10 euros de contribution au budget de fonctionnement du Scot.

Comme pour les années précédentes, le financement des missions et de l'activité du PETR ne comporte que peu de marge de manœuvre au regard de la trésorerie nécessaire pour en assurer le maintien qui percevra les paiements des aides européennes et régionales de manière sporadique en 2018 et au-delà ; ce qui n'exclut pas de devoir recourir à la création d'une ligne de trésorerie dans le cours de l'exercice comme envisagée en 2017.





**Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de la Vallée
De Montluçon et du Cher**

**Attribution d'un prix PETR du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher en soutien à
l'entrepreneuriat local**

Monsieur DUGLÉRY, Président

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Syndical de l'organisation de la Quinzaine de l'Entrepreneuriat par les chambres consulaires et sous pilotage de la CCI le 23 novembre à Montluçon ; cette manifestation est à destination des créateurs et développeurs d'entreprises de l'ensemble du bassin Montluçonnais. Ainsi plusieurs prix sont délivrés dont celui de la Ville de Montluçon, du Conseil départemental de l'Allier, Du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes ...

Le PETR pays de la Vallée de Montluçon et du Cher participera à cette manifestation par la tenue d'un stand regroupant les territoires de ses EPCI membres. Aussi il est proposé comme pour les autres collectivités partenaires de la manifestation d'allouer un prix PETR de l'entrepreneuriat du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, dans le cadre d'un partenariat avec la CCI ainsi que de participer aux frais d'organisation de la manifestation.

Après cette présentation, Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Syndical :

- L'attribution d'une participation à la manifestation et d'un prix de l'entrepreneuriat dans le cadre de cette manifestation du 23 novembre 2017 pour un montant total de 3200 euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical :

- ✓ approuve le montant et la destination du prix du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher pour l'année 2017
- ✓ autorise Monsieur le Président à engager et opérer le versement du montant de ce prix auprès de l'entreprise lauréate.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Conseil Syndical

Daniel DUGLÉRY



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL
DU 5 DECEMBRE 2017

DELIBERATION N° 17.67

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural Pays de la Vallée
De Montluçon et du Cher

**Contribution à la commune de Montluçon au titre de prestations de services administratifs
pour 2017**

Monsieur DUGLERY, Président

Le Conseil syndical décide de verser à la Commune de Montluçon, au titre des tâches administratives effectuées par ses services pour le compte du PETR Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher durant l'année 2017, une contribution d'un montant de :

900 euros

Les crédits correspondant ont été inscrits au budget de l'exercice 2017 sur la ligne 020

APPROUVEE A L'UNANIMITE

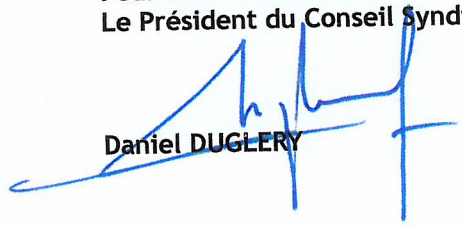
**Document déposé
le**

15 DEC. 2017

**à la sous-préfecture
de Montluçon**

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Conseil Syndical

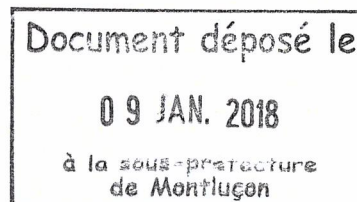
Daniel DUGLERY





POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL PAYS DE LA VALLEE DE
MONTLUCONET DU CHER

Conseil Syndical séance du 5 décembre 2017



17.68

Ingénieries - Plateforme de Mobilité Année 2018

Monsieur DUGLERY, Président

Les diagnostics établis dans le cadre du SCoT porté par le PETR et dans le cadre de la candidature Leader 2014-2020 ont soulevé l'enjeu de l'accessibilité aux services des villes et bourgs-centres qui reste difficile pour les populations fragilisées notamment en milieu rural. Il convenait d'approfondir ces diagnostics en vue d'une réflexion sur l'organisation de nouvelles solutions de mobilité à destination de ces populations. Une vérification et qualification du diagnostic a été engagé en 2017 pour finalisation début 2018.

La poursuite de cette action dans le cadre du Contrat de ruralité Etat en 2018 requière de l'ingénierie d'expertise et de conduite de projet :

- Expertise juridique et technique pour un montant estimé à 40 800 euros TTC
- Ingénierie de conduite interne de projet pour un temps d'agent d'un montant de 16 850.00 euros
- Une assistance technique externe d'un montant de 7 200.00 euros TTC

L'échéancier de réalisation de cette opération se déroule du 1^{er} février 2018 au 31 décembre 2018. Aussi, Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Syndical l'opération « Ingénieries-Plateforme de Mobilité 2018 », et la validation du plan de financement comme suit :

Types de dépenses	Montants HT	Montants TTC	Plan de financement		
				Montants	Taux
Ingénierie d'expertise	34 000,00	40 800.00	FSIL CRE	12 025.00	20.72%
Ingénierie interne Coût salarial d'agent dédié à l'opération	16 850.00	16 850.00	ETAT (CGET)	27 200.00	46.85%
Prestations externes assistance technique mobilité	7 200.00	7 200.00	Autofinancement	18 825.00	32.43%
TOTAL	58 050.00	64 850.00	TOTAL	58 050.00	100%

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- Approuve la poursuite de cette opération et son évolution
- Autorise le Président à entreprendre et engager toutes les démarches administratives et juridiques dont l'élaboration des cahiers des charges relevant des procédures de marchés publics applicables ainsi que la mise en œuvre de ces procédures.
- Autorise M le Président à solliciter les demandes de financement Etat mobilisables pour cette opération et à effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Conseil Syndical

Daniel DUGLERY



Pôle d'Équilibre Territorial et Rural
Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL
PAYS DE LA VALLEE DE MONTLUCON
ET DU CHER**

Document déposé le

09 JAN. 2018

à la sous-préfecture
de Montluçon

Séance Conseil Syndical du 5 décembre 2017

17.69

**Médiation numérique de territoire – Contrat de ruralité Etat
Monsieur DUGLERY, Président**

Le PETR est engagé dans la mise en œuvre de son Contrat de ruralité Etat/PETR comprenant pour la période 2017-2020 différents volets dont le volet de « l'Attractivité numérique du territoire ».

Dans ce cadre afin de concourir au développement des usages numériques comme un des moyens de renforcement de l'accès aux services en direction des acteurs économiques et des habitants du territoire, est envisagée et financée sur la durée du contrat la mise en œuvre d'une médiation numérique de territoire devant dérouler un plan d'actions à trois ans.

Aussi, par délibération en date du 8 mars 2017 a été proposée la création d'un poste de médiateur numérique à partir du 15 mai 2017 d'une durée d'un an renouvelable annuellement sur la durée du contrat de ruralité Etat /PETR.

Le recrutement lancé suite à cette décision a été à deux reprises infructueux par désistement des candidats retenus. Aussi il est à nouveau proposé de relancer un recrutement de médiateur numérique ce à dater du 1^{er} mars 2018 pour une durée d'un an renouvelable annuellement sur une durée de trois ans.

L'échéancier de réalisation de cette opération se déroule du 1^{er} février 2018 au 31 décembre 2018

La déclaration de vacance inhérente à l'ouverture du poste est effectuée en conséquence et pour ce faire.

Après cette présentation, Monsieur le Président soumet à l'approbation des membres du Conseil Syndical :

- la validation du projet de médiation numérique de territoire,
- la validation du plan de financement comme suit :

Types de dépenses	Montants HT	Montants TTC	Plan de financement		
				Montants	Taux
Ingénierie de médiation numérique : frais de personnel	44 125,00	44 125,00	FSIL CRE	28 062.50	50%
Prestations externes de communication	3 000,00	3 600,00	Autofinancement	28 062.50	50%
Prestations externes conseils-formation	9 000,00	10 800.00			
TOTAL	56 125.00	58 525.00	TOTAL	56 125.00	100%

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à produire le contrat de travail du poste concerné selon les modalités figurant à la fiche de poste annexée à la présente délibération.

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- Approuve la poursuite de cette opération et son évolution
- D'autoriser le Président à entreprendre et engager toutes les démarches administratives et juridiques dont l'élaboration des cahiers des charges relevant des procédures de marchés publics applicables ainsi que la mise en œuvre de ces procédures.
- Autorise M le Président à solliciter les demandes de financement Etat mobilisables pour cette opération et à effectuer toutes les démarches qui s'y rapportent.

APPROUVEE A L'UNANIMITE

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme
Le Président du Comité Syndical
Daniel DUGLERY